

Objet :

Référence :
2026 / 4 / 8

CREATION D'UN
POSTE DE
BRIGADIER-CHEF
PRINCIPAL DE
POLICE MUNICIPALE

DATE DE CONVOCATION
13 Mai 2026

DATE D'AFFICHAGE
13 Mai 2026

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23

NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de **CHERENG**

L'an deux mil Vingt Six, le Vingt Mai à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de **CHERENG** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DELBROUCQ Damien, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GALLAND Guillaume, GARNIER Julia, HOTTELARD Fabienne, HUBAU Halima, LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, RONDOUX Thierry, VANDAELE Jean-Christophe, WAQUET Antoine, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

Absent(e)(s) :

A été nommée secrétaire : Madame BULTEY Dominique

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi de Brigadier-chef principal de Police Municipale afin de permettre l'avancement de grade d'un agent remplissant les conditions statutaires ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer, à compter du 1^{er} Juin 2026, un emploi permanent à temps complet de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale (catégorie C) ;
- Précise que cet emploi est créé suite à l'avancement de grade d'un agent titulaire ;
- Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Bulkey



Le Maire,
Pascal ZOUTE

[Handwritten signature]